



DELIBERATION
N° CM 42/057/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 juin 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY,
Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Véronique MAFFÉO

- **Aménagement d'un self au restaurant scolaire de l'école élémentaire La Roche – Ets ROUSSEL – Avenant n°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° CM 02/033/2020 du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment son alinéa 4 relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

Vu le marché n°2024-9104619-005 du 06 septembre 2024 attribué aux Etablissements ROUSSEL, 2 avenue de Bosquet, 95560 BAILLET-EN-France, par décision n°59/2024 du 06 septembre 2024,

Considérant qu'il convient de compléter la liste du matériel installé par l'acquisition des matériels suivants :

- Roll'service sans humidification GN1/1 de maintien en température avec porte inox pleine – 15 niveaux pour un montant de 3 671.04 € HT soit 4 405.25 € TTC selon devis n°DTR6141 du 12/06/2025,
- Fontaine réfrigérée avec filtre raccordée au réseau d'eau potable pour un montant de 1 535.09 € HT soit 1 842.11 € TTC selon devis n°DTR6140 du 12/06/2025,

Considérant le projet d'avenant n°1 regroupant l'acquisition de ces 2 matériels pour un montant total de 5 206.13 € HT soit 6 247.36 € TTC,

Considérant que cet avenant génère une augmentation du marché initial de 8.68 %

Entendu l'exposé de Monsieur Ludovic GOURDY, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché n°2024-9104619-005 du 06 septembre 2024 attribué aux Etablissements ROUSSEL, 2 avenue de Bosquet, 95560 BAILLET-EN-France, par décision n°59/2024 du 06 septembre 2024, pour un montant de 5 206.13 € HT soit 6 247.36 € TTC,
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant correspondant,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025 de la Commune.

Le 27 juin 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

